



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ;

Pouvoirs (2) : DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

**Délibération n° 2023-19 : Prix de vente des parcelles de la ZAE**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 février 2023, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la vente de la parcelle A 1631 au prix de 4,99 € HT/m<sup>2</sup>.

Par téléphone et par courrier du 16 mars 2023, le contrôle de légalité n'a pas validé cette délibération car le prix de vente de 4,99 € HT/m<sup>2</sup> n'a pas été réactualisé par le service des Domaines depuis la délibération de 2007. La communauté de communes a donc fait une demande aux Domaines le 24 février 2023, qui a rendu son avis le 2 mars 2023 (voir annexe). Au paragraphe 8.2 de ce rapport, il est préconisé un prix de vente qui diffère selon les lots : 4,5 € HT/m<sup>2</sup> ou 4,99 € HT/m<sup>2</sup> selon la superficie des parcelles restant à vendre.

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230403-2023-19-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Afin de conserver une homogénéité sur le prix des parcelles restant à vendre, parcelles qui sont contigües et possèdent des caractéristiques similaires sur la nature du terrain,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (20 pour, 2 contre : RAIGNE Philippe, WAMPACH Joe) :**

- **DE FIXER** le prix de vente des parcelles de la ZAE La Croix Lattée à Neuvic-Entier à 4,5 € HT/m<sup>2</sup>, pendant toute la durée de validité de l'avis des Domaines du 28 février 2023.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 3 avril 2023***



***Le Président  
Yves LE GOUFFE***